

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 19-183-1912 mettant en liberté provisoire le nommé Ahmed Mohamed (Dankali).

n° 19-183-1912

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 janvier 1912

Numéro JO
n° 183 du 01/02/1912

Date du numéro
1 février 1912

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le jugement du tribunal indigène du 1er degré du 11 septembre 1911, condamnant le nommé Ahmed Mohamed (Dankali), à huit mois de prison pour violences

Vu l'article 40 du décret du 4 février 1904 portant réorganisation du service de la justice à la Côte Française des Somalis

Sur le rapport du Commissaire de Police, chargé de la prison, du 11 janvier 1912 :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le nommé Ahmed Mohamed (Dankali), est mis en liberté provisoire à compter de ce jour.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.